

15ème législature

Question N° : 2573	De Mme Marielle de Sarnez (Mouvement Démocrate et apparentés - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Contrôle de la présence de perturbateurs endocriniens	Analyse > Contrôle de la présence de perturbateurs endocriniens.
Question publiée au JO le : 31/10/2017 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 19/01/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la présence de perturbateurs endocriniens et de substances allergènes et irritantes dans bon nombre de produits cosmétiques et d'hygiène affichant pourtant des mentions évoquant leur caractère apaisant ou hypoallergénique. De tels produits ont des effets avérés sur la santé. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui communiquer le bilan des actions entreprises sous son ministère et de lui indiquer les initiatives nouvelles qu'elle entend prendre afin de contrôler l'utilisation de ces substances dans les produits cosmétiques et d'hygiène.